

Délibération N°	D24-072	Acte publié le	27/06/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	26
		Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAVY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie
REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
TERRY Joël à CASTAING Patrick
THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES : 751

D24-072 / ASSOCIATIONS LOCALES DE PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE – SUBVENTIONS 2024

COLL'in Communauté, dans le cadre de sa politique communautaire, accompagne et soutient les actions en faveur du développement de l'animation économique de son territoire. Les associations locales de professionnels ont de ce fait la possibilité de déposer une demande de subvention.

A ce titre, le Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois créé en 1997, connu sous l'acronyme « GCALC » et comptant à ce jour 23 entreprises adhérentes, a déposé une demande de subvention pour l'année 2024.

Ledit Groupement envisage, d'ici la fin de l'année 2024 d'organiser 3 animations commerciales et d'accroître sa visibilité et notoriété. La subvention aura donc pour objectif de soutenir :

- la mise en place d'animations commerciales locales,
- la mise en place d'actions de communication.

Le récapitulatif de la demande de subvention demandée est présenté ci-après :

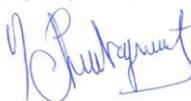
Association	Budget subventionnable 2024 (HT)	Budget non subventionnable 2024 (HT)	Budget Total prévisionnel 2024 (HT)	Subvention 2024 50% du budget subventionnable	Pour mémoire Subvention versée en 2023
GCALC – St Just Chal.	8000 €	0 €	8000 €	4000 €	1036 €

La demande a été étudiée en Commission Economie du 27 mai 2024 et a reçu un avis favorable

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n° 22-050 votée lors du Conseil communautaire du 23/06/2022, définissant les critères d'éligibilité et d'attribution de subvention pour les associations locales de professionnels pour l'animation économique du territoire ;
- VU le dossier de demande de subvention déposé par le « Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois ;
- CONSIDERANT l'avis favorable donné par la Commission Economie ;
- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Groupement des Commerçants, Artisans et Libéraux Chaleyssinois », conformément aux crédits inscrits au budget général 2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Martine CHASTAGNARET 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
--	--	-------------------------